
DESTINATAIRES :	Tout le personnel du territoire du RLS de Vaudreuil-Soulanges
EXPÉDITEUR :	Sophie Leduc, conseillère cadre en santé publique, Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique Charles Harding, chef de service de la sécurité, du stationnement et de la prévention incendie, Direction des services techniques
DATE :	Le 9 août 2018
OBJET :	Respect de la zone non-fumeur au CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion et prévention incendie

Le déploiement de la phase 1 de la *Politique pour des environnements sans fumée* s'est fait le 31 mai 2018 (www.monteregiesansfumee.com). Le CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion, situé au 3031, boulevard de la Gare, à Vaudreuil-Dorion, est une installation non visée par la politique puisque nous ne sommes pas le seul occupant des lieux.

Cependant, le respect de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* est toujours en vigueur. Cela implique une **interdiction de fumer et de vapoter à moins de 9 mètres** des portes, des fenêtres qui s'ouvrent et des prises d'aires. La ligne bleue délimitant la zone de 9 mètres est bien visible près de la porte d'entrée. Vous remarquerez aussi que le banc se trouve à l'intérieur de la ligne bleue; il est donc interdit de s'y installer pour fumer. Sachez qu'un contrevenant est passible d'une amende entre 250 \$ à 750 \$ et entre 500 \$ à 1 500 \$ en cas de récidive et que celle-ci est émise par un inspecteur local mandaté par le Ministère ou un inspecteur du Ministère.

De plus, nous avons été informés que des petits feux ont dû être éteints à quelques reprises dans la plate-bande située en façade de l'immeuble, à l'extérieur de la zone non-fumeur. Nous souhaitons donc par la présente vous rappeler l'importance d'utiliser le cendrier installé à proximité et de promouvoir son utilisation auprès des usagers et visiteurs afin d'y disposer des mégots de cigarette. Il s'agit d'une **question de sécurité pour tous**.

Le respect des zones non-fumeur est un défi collectif et vise des environnements plus sains dont tous bénéficient. L'intervention auprès des usagers et des employés ne respectant pas la politique et les zones non-fumeur est avant tout basée sur l'information et le soutien. Un outil simple a été développé. Nous vous invitons à consulter le logigramme d'intervention disponible sur le portail dans la section [Tabac – Montérégie sans fumée](#)

Pour toute question ou préoccupations, vous pouvez nous joindre par courriel à l'adresse suivante : environnements_sans_fumee.ci55mo16@msss.gouv.qc.ca

Merci de votre habituelle collaboration.

SL\CH